

Concessionnaire



LGV SEA TOURS-BORDEAUX

DOCUMENT REGLEMENTAIRE / ENVIRONNEMENT

ENSEMBLE DU PROJET SEA

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTRUCTION D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

Pièce 03 / Volume 12 - DOSSIER FLORE – Formulaires CERFA

Concepteur-Constructeur

Sous-Groupement

Sous-Traitant

Cosea
CONSTRUCTION SEA TOURS - BORDEAUX

SGC

N/A

A0	VIS	2011-06-24	SALL	O ROM	H-P NO	Transmission aux services
INDICE	STATUT	DATE	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par	MODIFICATION Commentaire et document de référence

Format :	A4	Echelle :	N/A	Nom fichier source:	GCENV_21112_AO_Piece3_vo I12_CPNflore_formCERFA.d oc
----------	----	-----------	-----	---------------------	--

D	ENV	SEA	000	000000	ESP	GCENV	21112	A0
Phase	Métier	Zone	Item	PK	Type Doc.	Emetteur	N° Chrono ou N° de Série	Indice

SOMMAIRE

1. Formulaire CERFA n°13717 de demande de dérogation pour la coupe, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées	3
---	---

1. FORMULAIRE CERFA N°13717 DE DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA COUPE, L'ARRACHAGE, LA CUEILLETTE OU
L'ENLEVEMENT DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES
PROTEGEES

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : LISEA
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : 1, cours Ferdinand de LESSEPS
 Adresse : N° Rue RUEIL MALMAISON (92500),
 Commune
 Code postal
 Nature des activités : Financement, conception, construction, maintenance et exploitation
 de la ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA)
 Qualification : entre Tours et Bordeaux et des raccordements au réseau existant

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1		
B2		Voir annexe jointe
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytocologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Conception, construction, maintenance et exploitation de la ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique...(LGV SEA).Tours/Bordeaux déclarée d'utilité publique.....

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Durée de la construction : 2011 à 2017
 ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Voir annexe jointe

Suite sur papier libre

F. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques :

Voir annexe jointe

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *Formation initiale en biologie végétale Préciser :Formation continue en biologie végétale Préciser :, voir annexe jointeAutre formation Préciser :**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives :

Départements : Voir annexe jointe

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir annexe jointe

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTÉ RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Voir annexe jointe

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Poitiers
le 20 juillet 2011
Votre signature

Lisea

LISEA
Rue Caroline Alige - BP 90505
86012 POITIERS CEDEX 1

ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N°13 617*01 de demande de dérogation pour la coupe, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées

RUBRIQUE B – QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individus détruits	Surface d'habitat détruit (ha)	Description
Ail rose	<i>Allium roseum</i>	100	0,54	Transplantation de tout ou partie des pieds ou destruction
Amarante de Bouchon	<i>Amaranthus bouchonii</i>	-	Non quantifiés	Destruction de l'intégralité de la plante
Angélique des estuaires	<i>Angelica heterocarpa</i>	-	-	Risque limité d'altération du milieu
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Céphalanthère à longues feuilles	<i>Cephalanthera longifolia</i>	24 pieds / 2 populations	-	Destruction de l'intégralité de la plante
Crapaudine de Guillot	<i>Sideritis peyrei</i>	28 pieds / 2 populations	2,2	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Etoile d'eau	<i>Damasonium alisma</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>	220	1,09	Destruction de l'intégralité de la plante
Gaillet boréal	<i>Galium boreale</i>	Quelques tiges	750 m ²	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium</i>	516 tiges / 2 populations	-	Destruction de l'intégralité de la plante
Gesse des marais	<i>Lathyrus palustris</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Globulaire de Valence	<i>Globularia valentina</i>	574 tiges / 3 populations	2,44	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Grande douve	<i>Ranunculus lingua</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Gratiote officinale	<i>Gratiola officinalis</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individus détruits	Surface d'habitat détruit (ha)	Description
Hélianthème en ombelle	<i>Halimium umbellatum</i>	Quelques pieds	6	Destruction de l'intégralité de la plante
Hottonie des marais	<i>Hottonia palustris</i>	Indéterminé (quelques pieds)	634 m ²	Destruction de l'intégralité de la plante
Lin des collines	<i>Linum austriacum</i>	Quelques pieds	-	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Lupin à feuilles étroites	<i>Lupinus angustifolius</i>	-	-	Récolte conservatoire de semences, récupération de la banque de graines Pas de pied impacté
Nerprun des rochers	<i>Rhamnus saxatilis</i>	82 pieds / 2 populations	1,25	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Odontite de Jaubert	<i>Odonites jaubertianus</i>	Indéterminé	5,6	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Œnanthe à feuilles de silaüs	<i>Oenanthe silaifolia</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Œnanthe de Foucaud	<i>Oenanthe foucaudi</i>	-	-	Mise en défens des stations sur la Dordogne
Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>	51 pieds / 1 population	3,75	Destruction de l'intégralité de la plante
Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i>	102 pieds / 2 populations	4,59	Destruction de l'intégralité de la plante
Pilulaire à globules	<i>Ptilularia globulifera</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Piment royal	<i>Myrica gale</i>	524 pieds / 3 populations	7,35	Destruction de l'intégralité de la plante
Pulicaire commune	<i>Pulicaria vulgaris</i>	84 pieds / 1 population	192 m ²	Destruction de l'intégralité de la plante
Renoncule à feuilles d'ophioglosse	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	20 pieds / 1 population	4,59	Destruction de l'intégralité de la plante
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	32 pieds / 1 population	736 m ²	Destruction de l'intégralité de la plante
Rossolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	173 pieds / 2 populations	736 m ²	Destruction de l'intégralité de la plante

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individus détruits	Surface d'habitat détruit (ha)	Description
Sabline des chaumes	<i>Arenaria controversa</i>	Quelques individus (non observés)	1	Destruction de l'intégralité de la plante
Samole de Valérand	<i>Samolus valerandi</i>	40 pieds / 1 population	-	Destruction de l'intégralité de la plante
Sérapias à labelle allongé	<i>Serapias vomeracea</i>	30 pieds / 1 population	1,5	Destruction de l'intégralité de la plante

Pour de nombreuses espèces, la quantification précise des effectifs concernés par le projet peut être soumise à une variabilité difficile à estimer d'une année sur l'autre.

Il en résulte que la demande de dérogation doit permettre d'intervenir sur les sites de présence connue des espèces, tout en prenant en compte la variabilité intrinsèque des effectifs sur ces sites.

En cas de présence plus ou moins importante d'individus sur une station, les conditions de leur prise en charge seront conformes aux conditions prévues pour les effectifs initiaux, et feront l'objet le cas échéant d'une réévaluation des mesures compensatoires prises en leur faveur.

RUBRIQUE E – QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPÉRATION

E.1 QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Les protocoles de collecte des graines, de conservation, de transplantation de spécimens ont été soumis à l'avis des CBN. Le CBNSA a formalisé un avis concernant certaines espèces, avis pris en compte dans les protocoles présentés en annexe du dossier flore (annexe intégrée au rapport pièce 03 volume 08).

RUBRIQUE F – QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPÉRATION

Les opérations de déplacements d'espèces végétales seront organisées et encadrées par des bureaux d'études spécialisés en écologie, retenus en fonction de leurs compétences et références acquises pour chacun des groupes d'espèces végétales concernés par ces déplacements.

Les cahiers des charges de consultation pour ces opérations de déplacements, ainsi que les protocoles proposés par les bureaux d'études retenus pour ces déplacements, pourront faire l'objet d'une information préalable auprès des services en charge de la protection de la nature, afin de recueillir leur avis sur ces protocoles.

Les prestataires en charge des transplantations n'ont à ce jour pas été identifiés par LISEA ; certains protocoles ont néanmoins été soumis à l'avis des CBN et sont présentés aux rubriques E/E1 du présent document.

RUBRIQUE G. - QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Les lieux de destruction et de dégradation sont situés sur les communes incluses dans la bande DUP, listées dans le tableau ci-dessous :

Région Centre	Région Poitou-Charentes	Région Aquitaine			
Indre-et-Loire	Vienne	Deux-Sèvres	Charente	Charente-Maritime	Gironde
Saint-Avertin	Mondion	Rom	Asnières-sur-Nouère	Bedenac	Ambarès-et-Lagrave
Chambray-lès-Tours	Leigné-sur-Usselau	Vanzay	Bécheresse	Boresse-et-Marron	Asques
Veigné	Saint-Gervais-lès-Trois-Clochers	Plibou	Bessac	Clerac	Aubie-et-Espessas
Montbazon	Thuré	Limalonges	Bignac	Le Fouilloux	Cavignac
Monts	Sossais	Sauzé-Vaussais	Blanzac-Porcheresse	Montguyon	Cézac
Sorigny	Saint-Genet-d'Ambière		Brossac	Neuvicq	Cubnezais
Thilouze	Scorbé-Clairvaux		Cellettes	Saint-Martin-d'Ary	Cubzac-les-Ponts
Villeperdue	Colombiers		Champagne-Vigny	Gauriaguet	
Saint-Epain		Marigny-Brizay	Charmé	Lapouyade	
Sainte-Catherine-de-Fierbois		Jaunay-Clan	Chatignac	Laruscade	
Sainte-Maure-de-Touraine	Chasseneuil-du-Poitou		Claix	Marsas	
Sepmes	Migné-Auxance		Coulanges	Peujard	
Draché	Bruxerolles		Courcôme	Saint-André-de-Cubzac	
Maille	Poitiers		Cressac-Saint-Genis	Saint-Antoine	
La Celle-Saint-Avant	Biard		Deviat	Saint-Loubès	
Nouâtre	Yonneuil-sous-Biard		Fléac	Saint-Romain-la-Virvée	
Ports-sur-Vienne	Fontaine-le-Comte		Juillé	Saint-Vincent-de-Paul	
Pussigny	Lugugé		La Chêvrerie	Virsac	
Antigny-le-Tillac	Coulombiers		La Couronne		
Margny-Marmande	Marcay		La Faye		
	Margny-Chémereau		Linars		
			Celle-l'Evescault	Londigny	
			Payré	Luxé	
			Brux	Marsac	
			Chaunay	Montignac-Charente	

Région Centre	Indre-et-Loire	Vienne	Deux-Sèvres	Charente	Charente-Maritime	Région Aquitaine
						Gironde
				Montjean		
				Nersac		
				Nonac		
				Passirac		
				Pérignac		
				Plassiac-Roufiac		
				Poullignac		
				Raix		
				Rouillet-Saint-Estèphe		
				Saint-Amant-de-Boixe		
				Sainte-Souligne		
				Saint-Genis-d'Hiersac		
				Saint-Léger		
				Saint-Martin-du-Clocher		
				Saint-Saturnin		
				Saint-Valier		
				Trois-Palis		
				Vervant		
				Villefagnan		
				Villiers-le-Roux		
				Villognon		
				Vouharte		
				Xambès		

RUBRIQUE H. – EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

L'ensemble des mesures de suppression, réduction et le cas échéant compensation des impacts résiduels sont présentés dans le dossier de demande de dérogation. Ces mesures doivent permettre le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable.

Au titre des mesures compensatoires, les mesures chiffrées sont présentées par espèce dans les tableaux de synthèse figurant aux chapitres 12.4 des rapports faune et flore (pièce 02 volume 03 et pièce 03 volume 08), ainsi qu'au chapitre 15.4 du rapport de synthèse (pièce 04 volume 13).

Des précisions sont apportées par espèce dans chacun de ces rapports, concernant la mise en œuvre des mesures compensatoires.

RUBRIQUE I. – COMMENT SERA ETABLIE LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Chaque bureau d'étude ou expert référent établira un compte rendu détaillé des déplacements réalisés. LISEA transmettra aux services, selon un rythme à définir, un bilan des opérations réalisées.